



VILLE DE BEAUSOLEIL

DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR OPÉRATION DE GRUTAGE ET ENGINS DE CHANTIER

Ce document n'a aucune valeur de réservation ni d'autorisation, l'accord de la commune ne sera effectif qu'après réception par l'entreprise d'un arrêté municipal

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date d'arrivée : ____ / ____ / ____

N° d'arrêté : PM / ____ / ____ / ____

Facture n° 2020 / ____ - ____ €

DEMANDEUR

Nom et Prénom ou Raison Sociale : _____

N° SIRET (**obligatoire pour les entreprises**) : _____

N° TVA Intracommunautaire (**obligatoire pour les entreprises**) : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : ____-____-____-____ Portable : ____-____-____-____ Fax : ____-____-____-____

Nom de contact : _____

E-mail : _____

EXÉCUTANT

Nom et Prénom ou Raison Sociale : _____

N° SIRET (**obligatoire pour les entreprises**) : _____

N° TVA Intracommunautaire (**obligatoire pour les entreprises**) : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : ____-____-____-____ Portable : ____-____-____-____ Fax : ____-____-____-____

Nom de contact : _____

E-mail : _____

NATURE ET LOCALISATION DE L'INTERVENTION

Première demande

Prolongation

Référence de la précédente autorisation : PM / ____ / ____ / ____

Nature de l'intervention : _____

Lieu d'intervention : _____

Dates : du ____ / ____ / ____ au ____ / ____ / ____ de ____ h ____ à ____ h ____

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Longueur x Largeur

Camion / camion grue / camion nacelle /
camion toupie / engin de chantier

_____ m²

_____ x _____

PIÈCES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE

- Mode opératoire Plan de déviation de la circulation
 Plan de situation Plan de signalisation

TARIFS 2020

Camion / camion grue / camion nacelle / camion toupie /
engin de chantier / monte-charge

4,72 € le m² par jour

Si le Poids Total en Charge (PTAC) est supérieur à 7,50 tonnes et/ou si une des dimensions est hors gabarit (plus 10m de long), vous devez nous adresser une demande de dérogation de circulation.

Joindre à ce formulaire une demande de dérogation de tonnage dûment remplie, accompagnée de la copie de la carte grise et du contrôle technique à ce jour du véhicule.

Ces autorisations sont soumises à redevances
Les autorisations ne sont délivrées qu'après le règlement de la facture

- Moyens de paiement :
- ❖ Espèces (dans les locaux, avec l'appoint)
 - ❖ Chèque à l'ordre « RÉGIE DES DROITS DE VOIRIE DE BEAUSOLEIL »
 - ❖ Virement SEPA



IMPORTANT :

Pour être recevable, cette demande doit être adressée au service, au minimum 10 jours ouvrés (hors week-end et jours fériés) avant le début de l'occupation.

Toute occupation du domaine public sans autorisation, sera constatée par un procès-verbal.

Tout dossier incomplet, mal renseigné ou transmis hors délai sera refusé.



L'auteur de la demande certifie exacts les renseignements fournis et reconnaît avoir pris connaissance des conditions de délivrance des occupations de la voie publique.

À : _____

Signature

Le : _____ / _____ / _____

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service Occupation du Domaine Public – boulevard de la République – 06240 BEAUSOLEIL.
Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Occupation du Domaine Public – bâtiment « Le Centre » - 2^{ème} étage – 15, rue Jules Ferry – 06240 BEAUSOLEIL
Tél. : 04.93.41.71.33

E-mail : odp@villedebeausoleil.fr / Jean-Charles ROLLET: jc.rollet@villedebeausoleil.fr / Célia MARQUES : c.marques@villedebeausoleil.fr